



Bertrand Bergier
Sociologue,
Professeur à l'Université catholique d'Angers

Membre du Conseil des veilleurs de Réenchanter l'école *

RESPONSABILITÉ PARTAGÉE, RESPONSABILITÉ EN PARTAGE.



L'Édito

Bertrand Bergier
Sociologue,
professeur à l'Université
catholique d'Angers
Membre du conseil
des veilleurs

Les deux expressions prennent à contrepied un pilotage autoritaire, monolithique, produisant de l'indiscutable. Elles écartent d'emblée la figure d'une gouvernance solitaire et toute puissance à qui rien ne doit échapper. Tout en reconnaissant les différences de condition et de pouvoir des différents acteurs de l'École, la responsabilité partagée et la responsabilité en partage valorisent les espaces de délibération, de codécision, de coopération. Et ce n'est pas rien.

Dans des institutions confrontées à une crise du repliement, à des stratégies de retrait, et se demandant, non sans inquiétude, comment construire de l'appartenance, la responsabilité partagée, et la responsabilité en partage jouent collectif, incitent chacun à prendre sa place, en parole et en acte, dans l'espace public, et rappellent, si besoin était, que la subjectivité individuelle ne peut tenir lieu de norme et l'entente d'exception. « Il nous faut, disait Martin Luther King, apprendre à vivre ensemble comme des frères sinon on va mourir tous ensemble comme des idiots. »

Dans une société du « tout à l'ego » où les individus sont de plus en plus atomisés, où chacun, eut dit Tocqueville, se croit réduit à ne s'occuper que de lui-même, la responsabilité partagée et la responsabilité en partage, en appellent au souci d'autrui.

Pour autant la responsabilité partagée et la responsabilité en partage ne sont pas interchangeables. Blanc bonnet et bonnet blanc. La première s'inscrit dans une pédagogie du contrat donc d'une anticipation de la faute, d'un possible manquement. Elle donne de la sécurité aux « contractants ». Elle constitue un dispositif. La seconde réfère à une pédagogie de l'alliance, elle lâche prise, risque la confiance. Elle est celle des petits pas. Elle esquisse un parcours.

La responsabilité partagée entend codifier ce qui peut l'être, se propose de clarifier les attentes et les attendus ; la responsabilité en partage s'ouvre à l'inattendu et n'est pas tant fondée sur un équilibre des contreparties, sur un donnant-donnant, que sur la conviction de pouvoir – sans confusion des rôles – nous aider mutuellement à grandir et à réenchanter les possibles

* Composé d'universitaires et d'acteurs de la société civile, il a pour objectif d'apporter un regard extérieur d'interrogation et d'interpellation de la démarche afin de la mettre en résonance avec notre environnement contemporain social, spirituel, politique, culturel...